

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1191>



APPEL DE 100 ENSEIGNANTS pour la famille Makombo

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Dossiers - Solidarité avec les sans-papiers -



Publication date: samedi 29 octobre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Soyez l'un des 100 enseignants signataires de l'appel demandant le réexamen de la situation de la famille Makombo.

Un réexamen rapide et sérieux de la situation doit permettre à Madame Makombo - Batulenga et à ses enfants de rester en France

Madame Makombo-Batulenga et ses enfants Jonathan, Grâce, Noémie et Rachel ont fui le Congo (RDC) en 2001. Ils habitaient Kinshasa où la famille tenait un café que fréquentaient notamment les soldats (comme tout établissement de cette nature). Le Président Kabila est assassiné. La répression s'abat, aveugle et d'une extrême violence. Le café de la famille Makombo-Batulenga est soupçonné d'avoir servi de lieu de réunions aux militaires mutins. Le père est arrêté, emprisonné, torturé, relâché puis arrêté de nouveau, il disparaît avec trois de ses enfants ; on ne sait où il se trouve. La mère, Barbe Makombo, subit elle aussi sévices et violences sous les yeux de ses enfants ; avec la complicité d'amis, elle parvient à fuir le Congo et se réfugie en France avec Rachel, Jonathan, Grâce et Noémie âgés alors de 11, 10, 8 et 6 ans.

Madame Makombo fait une demande d'asile politique qui est rejetée par l'OFPPA au motif qu'« il n'y a pas de preuves » comme si les tortionnaires avaient pour règle de délivrer des attestations portant reconnaissance de leurs forfaits ! Une demande d'asile territorial connaîtra le même sort.

Se fondant sur la position de l'OFPPA, le Préfet de l'Yonne a pris un arrêté de reconduite à la frontière et assigné Barbe Makombo en résidence à Migennes alors qu'elle habitait Sens depuis 2 ans. En fonction de cette assignation, Grâce (12 ans) et Noémie (10 ans) ont été appréhendées par la police au centre aéré de Sens et dirigées sur le Centre de Croix Rouge de Migennes.

Cependant rien n'oblige le Préfet à suivre sans discernement les décisions de l'OFPPA. C'est lui qui a, en dernier ressort, le pouvoir de décision. Cette dernière doit prendre en compte les conséquences qui en résulteront.

Le Préfet de l'Yonne ne peut ignorer ce qui est de notoriété publique : le Congo, déchiré entre factions rivales, est en proie à la guerre (3 millions de morts depuis 1998), le viol collectif y est considéré comme arme de guerre, les enfants et adolescents sont embrigadés de force comme soldats. Il est impensable de renvoyer, Madame Makombo et ses enfants dans cet enfer. D'ailleurs, c'est parce qu'ils savent parfaitement ce qui les attend s'ils retournent au Congo que **les deux aînés, Rachel et Jonathan, ont pris la fuite de 9 août, dès qu'ils ont eu connaissance de l'arrêté de reconduite à la frontière. Ils disent préférer mourir à retourner au Congo.**

Pendant 4 ans, cette famille a vécu en France sans causer le moindre trouble à l'ordre public. L'insertion scolaire des enfants s'est bien passée. Barbe Makombo est estimée, elle s'est fait des amis à Sens, il existe pour elle des perspectives d'insertion professionnelle. Hier unie dans son malheur, la famille est aujourd'hui éclatée ; la scolarité des enfants est perturbée pour les deux aînés qui n'ont pas effectué leur rentrée mais aussi pour les cadettes, l'Inspecteur d'Académie ayant ordonné la radiation de Grâce du collège Mallarmé dont l'entrée lui a été interdite par un cordon de police.

Pourquoi un tel acharnement ? Pourquoi tant de mépris et d'humiliation ?

Dans d'autres cas, à Montargis et Lille notamment, des solutions raisonnables et humaines ont fini par prévaloir, des régularisations ont été obtenues : pourquoi ce qui a été possible dans le Loiret et dans le Nord ne le serait-il pas dans l'Yonne ?

L'absence des deux aînés a jusqu'ici retardé l'exécution de l'arrêté préfectoral. Mais on sait désormais où ils se trouvent. Pour éviter une nouvelle et terrible épreuve, il y a donc urgence à réexaminer sérieusement la situation de la famille Makombo avec la volonté d'aboutir à une solution humaine et juste.

C'est ce que nous demandons solennellement et avec fermeté.

